

Thème 4 DES GESTES SIGNIFICATIFS POUR UNE ÉCONOMIE PLUS FORTE



LES INFRASTRUCTURES PUBLIQUES : UN ROUAGE IMPORTANT DE L'ÉCONOMIE

Depuis la création du Plan québécois des infrastructures en 2007, des investissements de près de 28 G\$ ont été réalisés. Ils ont permis :

- de soutenir l'économie et l'emploi pendant la récession;
- d'assurer le maintien, l'amélioration et le développement d'un parc d'infrastructures publiques de qualité.

UNE FISCALITÉ DES ENTREPRISES FAVORABLE À L'INVESTISSEMENT

Le fardeau fiscal des entreprises a été réduit significativement depuis 2003.

- La taxe sur le capital a été complètement éliminée en 2011.
- Un nouveau crédit d'impôt à l'investissement a été instauré afin de favoriser l'achat de machinerie et d'équipement de fabrication et de transformation.

Ces mesures permettent à nos entreprises de se moderniser, d'améliorer leur compétitivité et de créer plus d'emplois.

L'EXPERTISE DE MONTRÉAL DANS LE SECTEUR FINANCIER

La ville de Montréal est une place financière d'importance, notamment en ce qui a trait aux produits dérivés. Afin de favoriser le développement du secteur financier, Finance Montréal – La Grappe financière du Québec a été mise sur pied pour améliorer la concertation entre les intervenants du secteur financier.

- Le gouvernement a participé à la création de l'Institut de la finance structurée et des instruments dérivés de Montréal.
- Afin d'accroître l'influence de Montréal dans le secteur financier, de nouvelles mesures ont été adoptées pour soutenir les centres financiers internationaux établis dans la métropole.

DES ENGAGEMENTS CONCRETS QUI CONFIRMENT LE LEADERSHIP DU QUÉBEC EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT

En se donnant comme cible, d'ici 2020, de réduire de 20 % sous les niveaux de 1990 les émissions de GES, le gouvernement a affirmé son leadership dans la lutte contre les changements climatiques.

De plus, le gouvernement s'est engagé à constituer en aires protégées 12 % du territoire québécois d'ici 2015 et à soustraire 50 % du territoire couvert par le Plan Nord de toute activité industrielle.

DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER 2009, LES QUÉBÉCOIS PEUVENT PROFITER D'UN CRÉDIT D'IMPÔT REMBOURSABLE POUVANT ATTEINDRE 8 000 \$ LORS DE L'ACQUISITION OU DE LA LOCATION D'UN VÉHICULE ÉCOÉNERGÉTIQUE NEUF.

LES RESSOURCES NATURELLES, UNE RICHESSE POUR LE QUÉBEC

L'exploitation de nos ressources naturelles doit être faite de façon responsable et doit permettre à l'ensemble des Québécois d'en retirer leur juste part.

- Le nouveau régime de droits miniers, mis en place en 2010, permet de tirer le maximum des ressources minières. En 2010-2011, 304 M\$ en redevances ont été perçus, soit plus que pour l'ensemble des dix dernières années.
- Une partie des redevances sera versée au Fonds des générations à compter de 2014-2015.

LE PLAN NORD, LE CHANTIER D'UNE GÉNÉRATION

Avec le Plan Nord, le gouvernement entend développer le potentiel du Nord québécois, qui couvre 72 % de la superficie du territoire.

- Le Plan Nord entraînera, sur 25 ans, des investissements de plus de 80 G\$ et permettra de créer ou de consolider en moyenne 20 000 emplois directs et indirects par année.
- Les conditions de vie des populations nordiques seront améliorées grâce aux retombées économiques qui découleront du Plan Nord. Les besoins générés en fourniture de biens, en main-d'œuvre, en savoir et en expertise feront en sorte que ces bienfaits se répercuteront sur tout le Québec.



LES DÉFIS DES PROCHAINES ANNÉES

VEILLER À LA COMPÉTITIVITÉ DU RÉGIME FISCAL DES ENTREPRISES

Malgré un régime fiscal favorable à l'investissement, le Québec doit demeurer vigilant à l'égard de la compétitivité globale du régime fiscal des entreprises, en tenant compte du fait que :

- les taxes sur la masse salariale au Québec sont plus élevées que dans les autres provinces;
- d'autres gouvernements réduisent le fardeau fiscal des entreprises afin qu'elles soient plus compétitives.

FAVORISER LA PARTICIPATION DE TOUTES LES RÉGIONS À LA PROSPÉRITÉ DU QUÉBEC

Le gouvernement est résolu à favoriser la prospérité sur tout le territoire et à donner un nouvel élan à l'économie en poursuivant le développement des créneaux d'excellence et des grappes industrielles partout au Québec.

- Toutes les régions doivent participer à la prospérité du Québec en misant sur l'innovation, le développement de produits distinctifs et le savoir-faire de leur main-d'œuvre.

MAXIMISER LES BÉNÉFICES DU PLAN NORD

Afin de maximiser les retombées relatives à l'exploitation des ressources naturelles, dont les redevances et les autres retombées fiscales, le gouvernement doit s'assurer de participer au développement économique de son territoire, dont celui du Plan Nord.

- Une enveloppe de 500 M\$ est donc prévue au Plan Nord dans le but de conclure des prises de participation dans certains projets.